

Subventions complémentaires aux associations de commerçants

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Depuis quelques années la Ville de Besançon et l'Union des Commerçants de Besançon ont engagé des actions fortes et partenariales visant à maintenir et développer un centre-ville de qualité dans lequel l'offre marchande irait de pair avec l'offre culturelle et touristique, et pour lequel les accès seraient facilités.

Après avoir intégré l'atelier de management de centre-ville, structure partenariale pilotée par la Ville qui associe les chambres consulaires, les commerçants, la SAIEMB, certains bailleurs et Développement 25, dont le but est de concourir au développement commercial et artisanal du centre-ville dans sa composante globale, l'Union des Commerçants est devenue l'un des acteurs moteurs de cet atelier de management et de l'Office de Commerce et de l'Artisanat.

a) L'UCB a proposé un programme de Noël 2009 de qualité qui viendra en contrepoint des animations proposées à cette période (marché de Noël, marché Solidaire...).

Ce programme a pour ambition de :

- mutualiser les efforts des commerçants en matière de décorations de Noël, afin de donner une cohérence d'ensemble,
- proposer une déambulation aux chalands qui irriguerait la majorité des secteurs marchands du centre-ville,
- offrir aux enfants des animations attractives et polarisantes,
- compléter le programme de la Ville et de l'Office de Commerce.

Ce programme qui s'appuiera sur un plan média fort est budgété pour 48 000 € pour lequel le soutien de la Ville de Besançon est sollicité à hauteur de 24 000 €.

b) L'UCB n'est pas la seule association active sur le centre-ville. En effet, l'association des Commerçants du Marché Beaux-Arts, après avoir accompagné la mise en place d'une signalétique originale du marché couvert de Besançon, propose de continuer ses actions à l'occasion de l'anniversaire du marché couvert et des fêtes de fin d'année. Le budget de ces actions, qui comprend des animations et la mise en place d'un programme de promotion, s'élève à 19 000 € pour lequel le soutien de la Ville est demandé à hauteur de 9 500 €.

c) En outre, l'association Récidev se propose d'organiser deux manifestations désormais pérennes et reconnues : Alimenterre et le marché de Noël Solidaire. Il est demandé un soutien financier de 2 000 € pour la première manifestation et de 15 600 € pour la seconde.

d) En complément de ces associations, un nouveau groupement de commerçants artisans a vu le jour dans la rue Pasteur, l'association Quartier Pasteur qui sollicite l'aide de la Ville à hauteur de 1 000 €, pour l'organisation des manifestations commerciales et artisanales qu'elle programme au cours de l'année 2009.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal de Besançon :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 24 000 € à l'Union des Commerçants de Besançon,
- 9 500 € à l'Association des Commerçants du Marché Beaux-Arts,
- 17 600 € à l'Association Récidev,
- 1 000 € à l'Association Quartier Pasteur.

En cas d'accord la somme totale, soit 52 100 €, sera prélevée au chapitre 65.91/6574 CS 30200.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir.

«M. Edouard SASSARD : Je voudrais intervenir sur le free pass. On a appris dans la presse que vous ne diffuseriez pas de jetons supplémentaires -il y avait un article je crois de Nicole WEINMAN-. L'Union des Commerçants a réagi et semble ne pas comprendre, cette mesure ayant pour objectif de faire venir les consommateurs en ville. De l'avis de Jean- Claude ROY et de Jacques MARIOT, c'était pourtant pour eux je crois une excellente idée, un bon système puisque nous, nous suivons et que nous avons confirmé. Simplement pourquoi ce choix ? Est-il définitif et quel est l'avenir du free pass, faut-il continuer ou arrêter ? On sait combien le problème du parking est central pour le commerce, pour faire vivre le centre-ville et que les clients le plébiscitent, sans compter que c'est un vrai outil de communication. On a vu avec Jacques MARIOT justement à l'Office de Commerce que Dijon commençait à faire de la publicité chez nous, le free-pass peut peut-être être un outil de communication, donc quid du free pass dans les mois à venir ?

Mme Nicole WEINMAN : Pour répondre à cette inquiétude que je voudrais lever tout de suite, je voudrais te confirmer Edouard tout l'intérêt que nous portons à plusieurs adjoints à cette opération qui est encore en test. Ce que nous avons lu dans la presse récemment n'était qu'un reflet tout à fait on va dire inégal de propos que j'avais tenus notamment par rapport à une fourniture de free pass. Il ne se passe pas une semaine sans que je rencontre, ou que Jacques MARIOT rencontre, c'était encore le cas hier, le responsable de la voirie à l'Union des Commerçants. Nous avons toujours travaillé en parfaite harmonie et nous continuons à le faire. Donc nous allons, comme nous l'avons décidé avec eux, et au-delà de toute spéculation que nous pouvons lire ou que l'on peut entendre, poursuivre cette expérience dont nous tirerons le bilan vers la fin de l'année.

M. LE MAIRE : Il y a quand même des remarques très fréquentes des habitants de cette ville qui disent : le free pass on n'en voit pas, est-il normal que la Ville paie le stationnement de cette façon ? Je vais vous citer quelque chose qui est intéressant, parce que j'ai des collaborateurs extraordinaires, c'est une devinette : qui a dit «les systèmes de jetons et autres free pass, je veux absolument y mettre fin parce que le commerçant trouve que cela coûte cher et les clients trouvent que c'est compliqué». Qui a dit cela ? Eh bien le 11 février 2008, c'est Jean ROSSELOT qui disait ça sur son blog de campagne. Je le tiens à votre disposition Monsieur ROSSELOT. Donc je vous demande un peu de cohérence dans vos remarques, et vous disiez après tout le mal que vous pensiez du free pass. Blog de campagne de Jean ROSSELOT, 11 février 2008. Vous m'autorisez maintenant à dire ce que je pense ! J'ai dit simplement que le free pass ça coûtait très cher et que j'attendais de la part des commerçants qu'il soit donné à ceux qui font des achats. Certains le font, j'espère qu'ils le font tous, le Président de l'Union des Commerçants m'a dit qu'il allait étudier cela, qu'il allait vérifier si c'était juste. J'ai donc décidé qu'on se donne jusqu'à la fin de l'année pour voir si le système fonctionne bien ou pas, parce que je reçois une ou deux fois par semaine, des mails -j'en tiens quelques-uns à votre disposition- de personnes qui me disent : Monsieur le Maire c'est un scandale, ce n'est pas utilisé comme cela devrait l'être, ce n'est pas normal que la Ville paie telle et telle forme de stationnement. C'est d'ailleurs tellement vrai que Jean ROSSELOT lui-même, pendant sa campagne, voulait y mettre fin, je referme la parenthèse.

M. Jean ROSSELOT : Il faut dire que la situation a évolué depuis. Vous n'allez pas me ressortir...

M. LE MAIRE : Si, je vous le ressorts et n'aurai de cesse de vous le ressortir à chaque fois.

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas bien ce que vous faites (rires).

M. LE MAIRE : D'accord ce n'est pas bien.

M. Jean ROSSELOT : Non, parce que ce texte dans les conditions d'aujourd'hui...

M. LE MAIRE : En tout cas je vous le ressortirai. Vous avez vous des «dadas», des sujets dont vous nous reprenez à chaque séance, j'ai bien le droit moi aussi d'en avoir !

Mme Nicole WEINMAN : J'aimerais simplement répondre à Jean ROSSELOT que je suis ravie de voir que son avis a changé sur le sujet et je suis d'accord avec lui, il n'y a que les imbéciles qui ne changent jamais d'avis.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, si vous ne vous taisez pas, je suspens la séance. Il reste 4 rapports à examiner et vous n'avez pas la parole.

La séance est suspendue 5 minutes.

Reprise de la séance.

Mme Catherine GELIN : Mes propositions pour Chamars vous les connaissez puisque je me suis exprimée à ce sujet le 26 mars, mais par rapport au free pass, la proposition de Jean si je me souviens bien, était la première heure gratuite pour les gens faisant des courses en ville et non pas les 20 minutes, et par expérience personnelle, je pourrais dire que sur 20 ans je n'ai eu que deux fois le jeton free pass.

M. LE MAIRE : Vous confirmez un peu ce que je dis, c'est qu'il n'y en a pas souvent de distribué. Pour votre information, je vous précise toutefois que cela n'existe que depuis 4 ans».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.